



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 mars 2011
Français
Original : arabe

**Assemblée générale
Soixante-cinquième session
Point 36 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité
Soixante-sixième année**

**Lettres identiques datées du 14 mars 2011, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une plainte contre les forces de l'ennemi israélien qui, en date du 6 mars 2011, ont violé les eaux territoriales libanaises (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Nawaf Salam



**Annexe aux lettres identiques datées du 14 mars 2011
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le 6 mars 2011, un navire de guerre appartenant à l'ennemi israélien a violé les eaux territoriales libanaises au large de Ras Naqoura entre la septième et la huitième bouée. Le navire a contourné la huitième bouée, puis est retourné dans les eaux territoriales palestiniennes occupées et a tiré plusieurs salves d'armes de moyen calibre en direction des eaux territoriales libanaises.

Cet acte constitue une violation flagrante de la souveraineté libanaise, de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, du droit international et de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'une menace à la paix et la sécurité internationales.
